

ORDRE N°2 - Construction du groupe scolaire de Moufia (6 classes maternelles) -
adoption du projet - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché
l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 1975, vous avez adopté à l'unanimité le principe de réalisation d'une école maternelle à Moufia.

Les dossiers techniques étant actuellement terminés, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'une part de les approuver
- d'autre part de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

L'étude a été réalisée par M. DOUADY, Architecte. C'est la deuxième tranche du groupe scolaire de Moufia, il s'agit d'une école maternelle.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Vue et approuvé sous réserves
de l'approbation définitive du dossier
technique qui interviendra après avis favorable
des services techniques compétents

Saint-Denis, le 30 décembre 1975

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Signé: G. DALEX
Pour copie certifiée conforme
Pour le Directeur de la Coopération
de l'Aménagement du Territoire et
des Equipements
J. LACOSTE